
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 21 MARS 2016

Le lundi 21 mars 2016, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 10 mars 2016, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François BRIERE.

Étaient présents :

Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Jean-Claude BRAUD, Monsieur François BRIERE, Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Monsieur Serge DESLANDES, Madame Yveline DRUEZ, Madame Madeleine DUBOST, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Marie-Hélène FILLATRE, Madame Anne HAREL, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Maryse HEDOUIN, Madame Christine LEBACHELEY, Madame Patricia LECOMTE, Monsieur Marc LEFEVRE, Monsieur Jean LEPETIT, Monsieur Jean MORIN, Madame Valérie NOUVEL, Madame Anna PIC, Monsieur Patrice PILLET, Monsieur François ROUSSEAU, Monsieur Franck TISON, Monsieur Bernard TREHET.

Étaient excusés :

Monsieur Jacques COQUELIN.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Philippe BAS procuration à Monsieur François BRIERE, Madame Marie-Pierre FAUVEL procuration à Madame Christine LEBACHELEY, Monsieur Jean-Marc JULIENNE procuration à Madame Catherine BRUNAUD-RHYN.

Secrétaire de séance :

M. Sébastien FAGNEN.

* * *

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 21 mars 2016

Service instructeur	:	Attractivité et filières de développement Direction du développement et des affaires européennes
Titre du rapport	:	Participation financière 2016 - Syndicat Mixte des Ports Normands Associés
Commission	:	Infrastructures et environnement

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération CD.2016-01-05.0-4 du 5 janvier 2016 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Vu la délibération CD.2016-02-04.1-10 du 4 février 2016 concernant l'approbation du projet annuel de performance (PAP) 2016 – axe 5.2 « Espace maritime et ports » ;

Vu la délibération du 15 février 2016 concernant la convention entre la Région Normandie et le Département de la Manche relative à l'exercice des compétences en matière d'interventions économiques ;

Mes chers collègues,

Dans le cadre des conventions de financement de 2010 et 2014 qui lient le Département, la Région et le Syndicat Mixte Ports Normands Associés aux travaux d'aménagement sur le port de Cherbourg en vue de l'accueil d'activités industrielles (éolien offshore et hydrolien) et du développement du Transmanche, de la plaisance et de la pêche, un programme d'investissement évalué à 150M € couvrant la période 2014-2017 mobilise annuellement les crédits de la collectivité ; financé par de la dette mais également par les collectivités en fonds propres à hauteur de 60 % pour la Région et 40 % pour le Département de la Manche.

La contribution 2016 du Département a été inscrite au budget 2016 voté le 4 février 2016. Il s'agit dans le présent rapport d'individualiser le montant verser à PNA, le versement devant intervenir avant le 31 mars conformément à nos engagements. Toutefois, la répartition des crédits n'est qu'indicative. Au vu des justificatifs, la répartition des crédits au sein de chaque section (fonctionnement et investissement) pourra varier.

Contribution en fonctionnement	624 092,28
* intérêts emprunts EMR (1)	313 380,00
* intérêts emprunts hors EMR	52 712,28
* participation statutaire	98 000,00
* reprise recettes EMR non perçues (1)	160 000,00

(1) Les 313 380 € d'intérêts d'emprunts contractés pour la réalisation des travaux dédiés aux EMR, n'ont pas pour l'heure d'équivalent en recette étant donné qu'Alstom n'est pas arrivé sur le site. Les recettes non perçues (AOT) sont provisionnées pour un montant de 160 000 €.

Contribution en investissement	1 763 586,58
* remboursement capital EMR (1)	272 000,00
* remboursement capital hors EMR (2)	200 569,40
* recapitalisation SPEC (3)	160 000,00
* investissements port	1 131 017,18
----- soit 2 286 000 € (40 % de 5 715 000 €) - 1 154 982,82 € (TVA N-2)	
Filière Produits de la mer (4)	217 000,00
Extension port de plaisance Chantereyne (5)	588 000,00
Amélioration pompage eau de mer secteur Collignon(6)	400 000,00
Équipement du plateau nautique (7)	44 000,00
Passerelle Transatlantique (8)	1 522 000,00
Aménagement Zone Collignon (9)	500 000,00
Protection infra contre corrosion (10)	916 000,00
Acquisitions foncières (11)	619 000,00
Confortement digue Est (12)	240 000,00
Travaux d'invest infra (13)	300 000,00
Travaux invest super (14)	100 000,00
Travaux bâtiments (15)	100 000,00
Etudes Préalables (16)	69 000,00
Subvention à verser (17)	100 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT PORT	5 715 000 €

(1) les 272 000 € correspondent aux emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Européenne d'Investissement. Le montant total du capital emprunté au titre des EMR est de 30 000 000 € (12 000 000 € CDC en 2013, 5 000 000 € CDC en 2014 et 13 000 000 € BEI en 2014). L'exercice 2015 a fait l'objet de 3 débloquages

de tranche auprès de la BEI pour un montant total de 32 000 000 €. Aussi, au 31/12/2015, le capital restant dû est de 28 840 000 €.

- (2) correspondent aux emprunts contractés sur le port de commerce par le précédent concessionnaire, repris par PNA en fin de concession.
 - (3) recapitalisation de la SPEC (société de manutention) à hauteur de 900 000 € : 500 000 € (libérés en 2015) et 400 000 € libérables en 2016.
 - (4) correspondent à la fin des travaux de préparation de la zone, en vue de l'accueil notamment de l'activité liée au traitement des coproduits de la mer.
 - (5) correspondent aux travaux en cours d'extension de la zone d'activité du port de plaisance, étant précisé que l'extension des capacités d'accueil nautiques sont en cours d'étude.
 - (6) concernent la modernisation de la zone Produit de la mer de Collignon afin de la desservir par un réseau d'eau de mer, la rendre plus attractive et conforme aux standards des zones de ce type.
 - (7) permettent de solder l'opération du plateau nautique (travelift 300 tonnes, voiries et zone).
 - (8) Une procédure de dialogue compétitif pour l'acquisition de la passerelle est en cours et un travail de recherche de recettes complémentaires (ville de Cherbourg en Cotentin et concessionnaire) est conduit par PNA.
 - (9) correspondent à la desserte de la zone Collignon et à la préparation d'une parcelle en vue de sa commercialisation.
 - (10) correspondent à une tranche annuelle de protection des ouvrages portuaires du port de commerce contre la corrosion et aux grosses réparations à mener pour maintenir en service.
 - (11) correspondent à l'acquisition de l'emprise de l'extension de la zone d'activité de Chantereyne et à une provision pour d'autres acquisitions éventuelles.
 - (12) correspondent à la provision pour grosses réparations de l'ensemble Digue de l'Est de l'île Pelée.
 - (13) correspondent aux opérations diverses d'investissement ou de réinvestissement sur les infrastructures portuaires.
 - (14) correspondent aux opérations diverses d'investissement ou de réinvestissement sur les superstructures portuaires
 - (15) correspondent aux opérations diverses d'investissement ou de réinvestissement sur les bâtiments portuaires.
 - (16) correspondent aux études préalables aux investissements ne faisant pas encore l'objet d'opérations spécifiques.
 - (17) correspondent à des subventions versées aux concessionnaires, notamment pour qu'ils puissent bénéficier de financements extérieurs (FEAMP notamment).
-

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à vous prononcer sur l'attribution de la participation 2016 au Syndicat Mixte des Ports Normands Associés de 2 387 678,86 € .

DEPENSES		
Imputation budgétaire	Engagement	Montant
65 64 6561 970600 140	1400224	624 092,28
204 64 204152 2016 S970600 140	AP 2016/19753	1 763 586,58

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

DELIBERATION CP.2016-03-21.3-28 - Participation financière 2016 - Syndicat Mixte des Ports Normands Associés
(rapporteur : Monsieur François BRIERE)

Après avoir donné son accord, à l'unanimité, à l'examen de ce rapport en application des dispositions de l'article 64 de son règlement intérieur et de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales,

Compte tenu des éléments d'information fournis,

La commission permanente du conseil départemental donne son accord à l'attribution, dans les conditions exposées dans le rapport, de la participation 2016 au Syndicat Mixte des Ports Normands de 2 387 678,86 €.

Adopté à l'unanimité

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 21 mars 2016



Le président du conseil départemental

Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20160321-lmc1650534-DE-1-1

Date envoi préfecture : 25/03/16

Date AR préfecture : 25/03/16

Date de publication : 30/03/16